AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (16)ItemJean-Baptiste André Godin au ministre de la Justice, vers le 13 mai 1875

# Jean-Baptiste André Godin au ministre de la Justice, vers le 13 mai 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)
Collation4 p. (170r, 171r, 172v, 173r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au ministre de la Justice, vers le 13 mai 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48427

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>vers le 13 mai 1875</u>
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Dufaure</u>, <u>Jules (1798-1881)</u>
Lieu de destinationParis

## **Description**

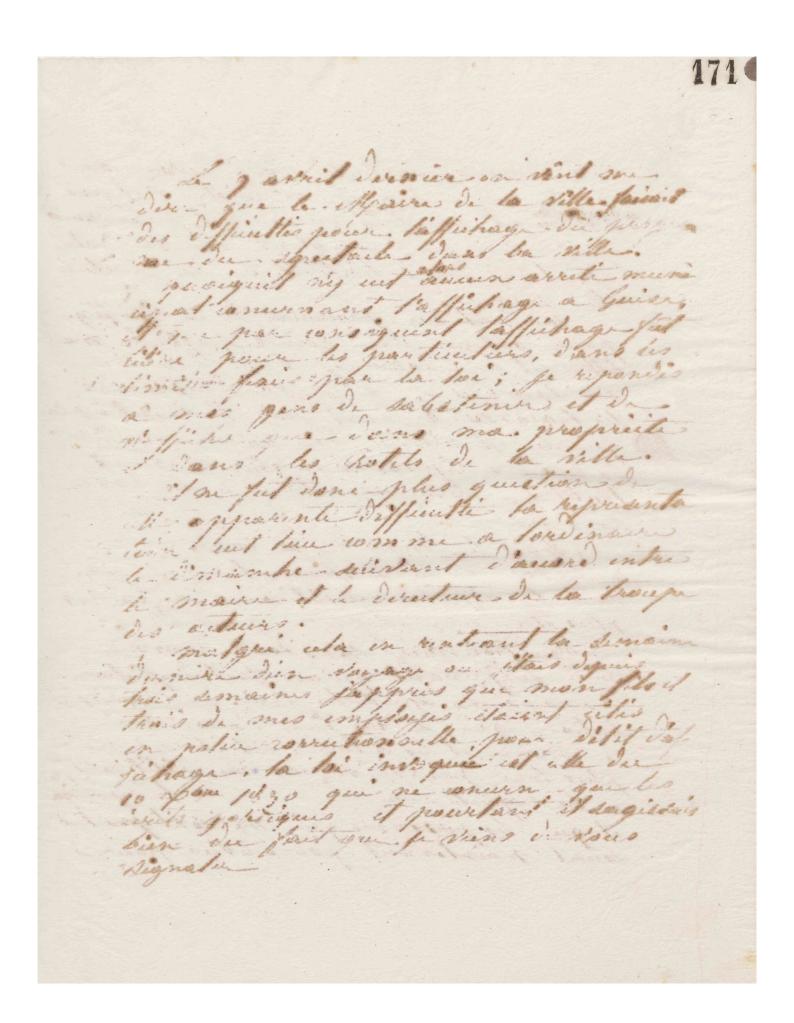
RésuméSur l'affaire des affiches de théâtre placardées à Guise. Godin estime être victime d'une persécution politique. Il expose l'affaire au ministre : des représentations légalement déclarées ont lieu au théâtre du Familistère depuis plusieurs années au bénéfice du bureau de bienfaisance de la ville qui en retire 700 à 1 000 F chaque année ; le 9 avril dernier la municipalité fait interdire sans s'appuyer sur aucun arrêté l'affichage dans la ville du prochain spectacle et Godin se résout à n'afficher que dans sa propriété et dans les hôtels de la ville ; la représentation eut lieu le dimanche suivant après l'accord entre le maire de Guise et le directeur de la troupe d'acteurs ; mais Godin découvre en rentrant d'un voyage de trois semaines que son fils et trois de ses employés sont cités à comparaître en police correctionnelle pour délit d'affichage suivant la loi du 10 décembre 1830 qui, d'après Godin, ne concerne que les écrits politiques ; le procureur de la République n'a pas voulu accorder la remise demandée. Godin signale au ministre qu'il est l'objet de multiples tracasseries depuis que le « Ministère du 24 mai » a révoqué les maires républicains. Godin informe le ministre que le tribunal a innocenté les quatre prévenus et a condamné le ministère public aux frais et dépenses. Dans le post-scriptum, Godin indique que les arrêtés pris par le maire de Guise depuis le procès figurent au dossier. Notes

- Destinataire : Jules Dufaure (1798-1881) est ministre de la Justice du 10 mars 1875 au 12 décembre 1876.
- Lieu et date de rédaction : la lettre se situe dans le registre entre une copie de lettre datée de Versailles le 13 mai 1875 et une autre datée de Versailles le 15 mai 1875.
- La lettre est signée « Godin | député de l'Aisne ».

#### **Mots-clés**

Conflit, Idées politiques, Procédure (droit), Théâtre
Personnes citées Maillet, Joseph Alfred
Lieux cités Guise (Aisne) - Familistère : théâtre
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 18/09/2023

de la furtir Monsieur de Ministre Je gure persistion gestiligher -gui jour seis some cines nasquent · gours an in int in lan of youthinger you provisiont was continued in attendant you for than new cet intrations with stones, either it to pieces got the impagnent pourcoul rous fair committee to Don't it sugit, proprietaine a fine Dun stablishment vans liquel de brouse no dath prouvent servin de Phiatre pai days productions ligates afin & paintions this fractions of the productions of the depositions processions an hurs, sans the moindre difficulties it de us representations de you frans a 4000 frand chaque an sur.



641 Ca greacis voint for ever devoir done evening off onion to affinisher wise por quit with me semblest mi the son Dans linterit de la me lawarder, de je if na pas don't for les transasies you be officiolate de 24 les maires requeblisains estes acciones toute be mence warmatities for his, to temps on to bown enighters & nouse si dans francisco dans dante a me Pur d'anson is acheers, aid plus land mour siede wan me Dean 1/20 well and il que les personnes que me dont pro sount maintenant pourouries pour

